

Communiqué de presse

Paris, le 2 juin 2015

Evacuation du campement de migrants à Paris, boulevard de la Chapelle : le Défenseur des droits demande des garanties

Le Défenseur des droits, Jacques Toubon, suit avec attention la situation des migrants dont le campement a été évacué ce matin par les forces de l'ordre à Paris dans le Xe arrondissement.

Il partage les préoccupations des pouvoirs publics sur les risques, notamment sanitaires, encourus par ces hommes, ces femmes et ces enfants, qui depuis plusieurs mois vivaient dans la rue.

Le caractère humanitaire de cette intervention doit s'accompagner de la mise en œuvre de toutes les garanties de protection des droits fondamentaux auxquelles peuvent légitimement prétendre ces personnes, notamment celles qui ont vocation à demander l'asile. Jacques Toubon souhaite que des mesures pérennes soient mises en place pour assurer l'hébergement et la santé de ces migrants et que leurs situations administratives soient étudiées dans les meilleurs délais.

Le Défenseur des droits, à la lumière des situations analogues que l'on peut constater dans Paris ou à Calais, relève que le défi auquel notre pays et d'autres pays européens sont confrontés ne saurait être durablement traité par la voie de simples mesures d'urgence ponctuelles et locales.

Contacts presse

Sophie BENARD
Cheffe du service presse
sophie.benard@defenseurdesdroits.fr
Tél. : 01 53 29 23 27 / 06 18 56 04 69

Laetitia GOT-THEPAULT
Chargée de mission communication
laetitia.got-thepault@defenseurdesdroits.fr
Tél. : 01 53 29 22 79